



STRATEGIE OPERATIONNELLE DE PROTECTION ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LA REGION DES HAUTS-BASSINS BURKINA FASO

AMELIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION ET DE GOUVERNANCE DU SOUS-BASSIN DU KOU

RAPPORT FINAL

Firmin W. OUEDRAOGO

Consultant volet juridique et institutionnel

Novembre 2020



Table des matières

Sigles et abréviations.....	3
Introduction.....	4
Approche méthodologique	5
Rappel des principales contraintes du cadre institutionnel de gestion du sous bassin du Kou	5
SYNTHESE DES PRINCIPALES CONTRAINTES, ET PROPOSITION DE SOLUTIONS	7
LE PLAN STRATEGIQUE OPERATIONNEL D'AMELIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION DU SOUS BASSIN DU KOU	10
I. OBJECTIF STRATEGIQUE	10
II. PRINCIPES D'ORIENTATION.....	10
III. LES AXES STRATEGIQUES DE L'AMELIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL	10
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcement des outils de planification et de programmation de la gestion du sous bassin du Kou.....	10
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau du sous bassin du Kou	11
AXE STRATEGIQUE 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes de la gestion du sous bassin du Kou.....	11
AXE STRATEGIQUE 4 : Renforcement des cadres locaux de concertation de gestion du sous bassin du Kou.....	12
IV. APPROCHES STRATEGIQUES	12
V. SUIVI EVALUATION DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE.....	13
VI. ACTIONS ET PRODUITS ATTENDUS	14
VII. CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION	15
VIII. PHASE DE MISE EN ŒUVRE.....	17
IX. STRUCTURES RESPONSABLES	18
X. COÛT DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE EN MILLION DE FRANC CFA.....	19
XI. L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES	21
XI.1. L'instabilité socio-politique et institutionnelle.....	21
XI.2. L'insécurité	21
XI.3. Les crises socio-économiques et financières	21
XI.4 La non adhésion des acteurs	22

Sigles et abréviations

AEM	Agence de l'Eau du Mouhoun
Art.	Article
CISE	Comité technique Régional Interservices sur l'Eau
CLE	Comité Local de l'Eau
CVK	Coopérative de la Vallée du Kou
DREA	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
DREEVCC	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Economie Verte et des Changements Climatiques
FIE	Fonds d'intervention pour l'environnement
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et des Changements Climatiques
ONEA	Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
PDC	Plan de développement Communal
PDR	Plan de développement Régional
RCU	Règlement communal d'urbanisme
REEB	Rapport d'état des lieux sur l'environnement au Burkina Faso
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SPE	Service Police de l'Eau

Introduction

L'analyse du cadre institutionnel de gestion des ressources en eau du sous bassin du Kou a fait ressortir plusieurs opportunités et de nombreux atouts.

Cependant, les interventions des parties prenantes en toujours insatisfaisante à cause de plusieurs facteurs.

La formulation de cette stratégie opérationnelle a pour ambition de prendre en compte les correctifs appropriés pour créer un environnement institutionnel favorable à la gestion durable des ressources en eau du sous bassin du Kou.

Cette gestion durable passe en priorité par l'acceptation et le partage de la même vision à court moyen et long terme des ressources en eau et des ressources connexes.

Avec une vision partagée, les efforts des acteurs pourront être mutualisés, les intervention mise en cohérence, les intérêts partagés, et les résultats seront dus à l'efficacité et à l'efficience des parties prenantes.

Approche méthodologique

La stratégie opérationnelle est une suite logique de l'analyse diagnostique du cadre institutionnel de gestion des ressources en eau du sous bassin du Kou.

Elle est formulée en tenant compte des forces faiblesses opportunités et menaces repérées dans la gestion actuelle des ressources en eau du sous bassin.

A partir de chaque insuffisance ou contrainte repéré, il a été affecté une solution sous forme d'objectif opérationnel. Chaque objectif opérationnel s'est décliné en actions suivant un cadre logique de réalisation et d'intervention des acteurs responsabilisés.

Rappel des principales contraintes du cadre institutionnel de gestion du sous bassin du Kou

L'état des lieux du cadre de gestion du sous bassin du Kou a fait ressortir un environnement juridique et institutionnel dont les plus contraintes majeures sont :

- la responsabilité des acteurs majeurs que sont les collectivités territoriales (Région, Communes) n'est pas bien tranchée par rapport à celle des administrations déconcentrées quant à la gestion des ressources en eau.
- à l'intérieur des collectivités la lisière n'est pas bien établie entre la Région et la Commune dont les responsabilités sont assez similaires. Il s'en suit des chevauchements voire des conflits de compétence lors de certaines interventions.
- le cadre de gestion manque de référentiels locaux adaptés à la réalité de la Région et du sous bassin hydrographique.
- Les outils de planification et de programmation font défaut dans le sous bassin du Kou. Ce qui emporte pour conséquence, le manque d'harmonie dans les interventions du fait que chaque acteur procède selon sa propre vision et ses propres moyens d'actions.
- Les instruments juridiques locaux ne sont pas pris pour l'essentiel. Le vide juridique persistant occasionne une dégradation continue des ressources en eau car les interventions des acteurs régaliens sont limitées par manque de base juridique.
- absence de vision commune dans la gestion des ressources
- les responsabilités prévues sont largement en deçà de celles qui sont réellement assumées.
- l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) et ses organes jouent un rôle qui s'apparente à un véritable monopole institutionnel.

- les interventions des acteurs de gestion du sous bassin manquent de cohérence d'ensemble.

SYNTHESE DES PRINCIPALES CONTRAINTES, ET PROPOSITION DE SOLUTIONS

PROBLEMATIQUE	CONTRAINTE	SOLUTION
Les outils de planification et de programmation de la gestion du sous bassin du Kou	Absence de vision commune et de référentiels locaux adaptés aux préoccupations du sous bassin du Kou	Définir une vision long terme de gestion des ressources en eau du sous bassin du Kou
	Instruments ne prenant pas en compte l'intérêt spécifique de gestion des ressources en eau du sous bassin	<ul style="list-style-type: none"> -Doter le sous bassin du Kou de son SAGE -Doter le SBK d'un plan d'action moyen terme -Inscrire dans les PRD, PCD les actions de gestion des ressources en eau du SBK -Elaborer un manuel/guide simplifié de gestion des ressources en eau du SBK à l'usage des acteurs
Les instruments juridiques de protection spécifique des ressources en eau du sous bassin du Kou	-Non prise d'instruments juridiques locaux en lien avec les aspects importants de préservation, protection et restauration des ressources en eau du sous bassin (délimitation des berges ; définition des bandes de servitudes...)	Doter le sous bassin de l'ensemble des textes juridiques manquants

	Absence de réglementation locale sur des préoccupations majeures de gestion des ressources en eau (pollutions industrielles, utilisation des pesticides, des engrais et autres substances chimiques polluantes)	Doter le SBK des textes juridiques locaux prenant en compte la problématique de l'usage des pesticides
Le rôle et les responsabilités des acteurs	Rôle et responsabilités des acteurs prévus théoriquement mais non assumés dans la pratique.	Créer un cadre de concertation piloté par le Conseil régional, dédié à la gestion des ressources en eau su SBK permanent
	Positionnement de l'Agence de l'Eau du Mouhoun insuffisamment relayé par les acteurs locaux	Mutualiser l'apport des différents collèges et structures membres de l'AEM
L'encadrement des interventions des parties prenantes	Absence d'harmonie dans les interventions des acteurs de la gestion des ressources en eau	-Renforcer la capacité des cadres de concertation fonctionnels ; -Dynamiser les cadres non fonctionnels
	Manque de cohérence dans les interventions des acteurs	-Doter le SBK d'un document harmonisé de planification -Doter le SBK de guide et manuel pratique de gestion des ressources en eau

	<p>-Insuffisance de synergie d'action entre les différentes institutions intervenant dans la gestion des ressources en eau du sous bassin</p>	<p>Promouvoir la collaboration et la concertation entre les acteurs majeurs</p>
--	---	---

LE PLAN STRATEGIQUE OPERATIONNEL D'AMELIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION DU SOUS BASSIN DU KOU

Le plan stratégique de gestion des ressources en eau du sous bassin du Kou s'inscrit en droite ligne de l'ensemble des instruments de politiques, stratégies, programmes, schémas et plans nationaux, régionaux et locaux ayant un lien avec les ressources en eau.

I. OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif du plan d'action pour la gestion du sous bassin du Kou est de « **engager les parties prenantes de la gestion et l'utilisation des ressources en eau du sous bassin du Kou à une intervention harmonisée et concertée** ».

II. PRINCIPES D'ORIENTATION

Le plan s'appuie sur les principes de bonne gouvernance, de développement local durable et de prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources du sous bassin.

Ces principes directeurs sont la subsidiarité, la gestion des ressources en eau par bassin hydrographique ou par aquifère, l'approche fondée sur les droits humains (AFDH), la protection des personnes et de la nature, le préleveur-payeur, le pollueur-payeur, l'information et la participation, la précaution, la prévention, la non régression, le partenariat, et la valorisation.

III. LES AXES STRATEGIQUES DE L'AMELIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcement des outils de planification et de programmation de la gestion du sous bassin du Kou

Cet axe vise à améliorer l'efficacité de la gestion des ressources en eau du sous bassin du Kou. Il s'agit d'assurer une cohérence et une synergie dans la conception et la mise en œuvre des actions du sous bassin, et d'améliorer la collaboration et le partenariat entre parties prenantes de la gestion des ressources du sous bassin.

L'axe stratégique¹ se décline en deux (02) objectifs spécifiques (OS) suivants :

-OS1 : formuler une vision commune de gestion des ressources en eau et des ressources connexes du sous bassin du Kou

-OS2 : élaborer des outils référentiels locaux adaptés aux préoccupations du sous bassin du Kou

AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau du sous bassin du Kou

L'objectif opérationnel de cette action est d'adapter le dispositif institutionnel, et réglementaire aux exigences locales de gestion des ressources en eau du sous bassin. Cette action consiste en l'élaboration des textes d'application locaux règlementant la gestion des ressources en eau du sous bassin pour une protection et une préservation effective desdites ressources.

En outre, elle vise à optimiser le fonctionnement de toutes les institutions locales intervenant dans la gestion des ressources en eau du sous bassin.

De plus, cette action vise une meilleure efficacité d'intervention, une harmonie dans les actions entreprises par les différentes parties prenantes.

L'axe stratégique 2 se décline en deux (02) objectifs spécifiques (OS) :

-OS1 : élaborer les textes règlementaires locaux manquant

-OS2 : élaborer les textes juridiques locaux relatifs aux pesticides et autres substances polluantes à incidence importante sur les ressources en eau

AXE STRATEGIQUE 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes de la gestion du sous bassin du Kou

Cette action a pour but de doter les structures locales d'aptitudes utiles à la réalisation des activités à travers la recherche d'une amélioration des facteurs de réussite. Il s'agit d'améliorer les compétences et l'efficacité de l'ensemble des structures de gestion des ressources en eau du sous bassin.

L'axe stratégique 3 se décline en deux (02) objectifs spécifiques (OS) :

-OS1 : renforcer la capacité des acteurs majeurs sur leurs rôle et responsabilités dans la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles connexes du sous bassin du Kou

-OS2 : élaborer un manuel/guide d'intervention des acteurs dans le développement local de la Région des hauts bassins et le Kou

AXE STRATEGIQUE 4 : Renforcement des cadres locaux de concertation de gestion du sous bassin du Kou

L'objectif de cet axe stratégique est d'assurer l'harmonie et la cohérence dans l'intervention des acteurs pour une gestion durable des ressources en eau du sous bassin du Kou.

L'axe stratégique se décline en trois (03) objectifs spécifiques (OS) :

-OS1 : améliorer la capacité des cadres de concertation régional et locaux de gestion des ressources en eau et des ressources naturelles associées des hauts bassins et du Kou

-OS2 : dynamiser et opérationnaliser les cadres de concertation spécifiques à la gestion des ressources en eau

-OS3 : améliorer l'encrage local de l'Agence de l'Eau du Mouhoun

IV. APPROCHES STRATEGIQUES

Les actions en matière de développement local seront axées sur l'atteinte du sixième objectif du développement durable (ODD6). Il s'agira en l'occurrence de prioriser la gestion intégrée au niveau local pertinent de manière subsidiaire afin de favoriser l'élan d'un accès universel des populations locales à l'eau à l'horizon 2030.

En vue de s'assurer de l'atteinte de l'objectif stratégique opérationnel, et au regard des nombreuses contraintes, les différentes actions seront guidées par les approches suivantes :

- Engager tous les acteurs et toutes les parties prenantes de la gestion des ressources en eau de la Région vers une vision commune ;
- Consolider le positionnement de l'agence de l'eau du Mouhoun et du Comité local de l'Eau du Kou ;
- Optimiser la position du Conseil Régional dans la gestion des ressources en eau de son espace territorial ;
- Habilitier le cadre juridique et institutionnel de la gestion des ressources en eau du sous bassin du Kou ;
- Promouvoir la concertation et la collaboration entre parties prenantes et renforcer leur partenariat.

V. SUIVI EVALUATION DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE

Le suivi évaluation de la stratégie opérationnelle a pour objectif de :

- Évaluer la progression des objectifs fixés afin d'y apporter des correctifs s'il y a lieu
- Informer l'ensemble des acteurs de l'état d'avancement dans la réalisation des activités et situer les différentes responsabilités au fur et à mesure

Le suivi évaluation sera assuré par le conseil régional en collaboration avec la direction générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun. La direction de l'AEM en charge du suivi évaluation sera mise à contribution

Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront réalisées par un groupe indépendant.

VI. ACTIONS ET PRODUITS ATTENDUS

N°	code	ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS
1.	OP1OS1	Formuler une vision commune de gestion des ressources en eau et des ressources connexes du sous bassin du Kou	Renforcement des outils de planification et de programmation de la gestion du sous bassin du Kou	<ol style="list-style-type: none"> 1. Document de portée régionale ou locale élaboré avec une vision claire des ressources en eau 2. Plan et programmes de développement local élaborés et intégrant la gestion des ressources en eau du sous bassin 3. Le SAGE du sous bassin Kou élaboré
	OP1OS2	Elaborer des outils référentiels locaux adaptés aux préoccupations du sous bassin du Kou		
2.	OP2OS1	Elaborer les textes règlementaires locaux manquant	Renforcement du cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau du sous bassin du Kou	<ol style="list-style-type: none"> 1. Arrêté portant définition des bandes de servitude des principales ressources en eau du Kou adopté 2. Arrêté portant délimitation des périmètres de protection du Kou adopté 3. Arrêté portant normes et modalités et conditions d'utilisation des produits chimiques et pesticides dans l'agriculture dans le sous bassin du Kou élaboré
	OP2OS1	Elaborer les textes juridiques locaux relatifs aux pesticides et autres substances polluantes à incidence importante sur les ressources en eau		
3.	OP3OS1	Renforcer la capacité des acteurs majeurs sur leurs rôle et responsabilités dans la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles connexes du sous bassin du Kou	Renforcement des capacités des parties prenantes de la gestion du sous bassin du Kou	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sessions de formation des principaux responsables des structures régionales et locales tenues sur la connaissance de leur rôle et responsabilités 2. Manuel ou guide de protection des ressources en eau du Kou et des milieux connexes élaboré 3. Session de formation sur les enjeux et défis de protection des ressources en eau du sous bassin du Kou et des écosystèmes associés tenues
	OP3OS2	Formuler un manuel/guide d'intervention des acteurs dans le développement local de la Région des hauts bassins et le Kou		

N°	code	ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS
4.	OP4OS1	Améliorer la capacité des cadres de concertation régional et locaux de gestion des ressources en eau et des ressources naturelles associées des hauts bassins et du Kou	Renforcement des cadres locaux de concertation de gestion du sous bassin du Kou	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sessions ordinaires des cadres de concertation tenues effectivement 2. Préoccupations liées aux ressources en eau et écosystèmes associés abordées dans les cadres de concertation 3. Contributions de chaque acteur local de l'AEM spécifiées et vulgarisées
	OP4OS2	Dynamiser et opérationnaliser les cadres de concertation spécifiques à la gestion des ressources en eau		
	OP4OS3	Améliorer l'enclage local de l'Agence de l'Eau du Mouhoun		

VII. CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Engager les parties prenantes de la gestion et l'utilisation du sous bassin du Kou à une intervention harmonisée et concertée	Taux des interventions opérées de manière concertée	Rapport de l'AEM Rapport du CLE Kou Rapport du CR Hts-Bassins REEB	Vision partagée par les parties prenantes sur la gestion des ressources en eau du sous bassin Réticence de certains acteurs ; vision sectorielle de la gestion des ressources en eau et des écosystèmes associés du sous bassin
Renforcement des outils de planification et de programmation de la gestion du sous bassin du Kou	Indicateur 1 : Existence de document de planification et programmation faisant ressortir des objectifs de gestion du sous bassin du Kou	Document de programmation	Disponibilité des outils de référence pour les intervenant dans la gestion du sous bassin
	Indicateur 2 : Parties des documents de PRD, PCD consacrées spécifiquement à la gestion des ressources en eau	Documents PCR. PCD	Actualisation des documents dont l'horizon est atteint
	Indicateur 3 : Existence de document de SAGE du sous bassin Kou	Document de SAGE	Mobilisation des ressources financières et humaines Lenteur des procédure, et appréciation de l'opportunité par les décideurs politique

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Renforcement du cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau du sous bassin du Kou	Arrêtés élaborés et adopté	Textes juridiques	Question d'indemnisation, de compensation préalables aux opérations de délimitation Technicité du processus de définition des bandes de servitude, et de délimitation des périmètres de protection Question sociales relatives à la lutte contre la pauvreté, à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire Mobilisation financière
Renforcement des capacités des parties prenantes de la gestion du sous bassin du Kou	Indicateur 1 : Existence de modules de formation et d'un plan commun de renforcement des capacités	Documents	Disponibilité des outils de formation Faible capacité des parties prenantes à concevoir des outils de planification de renforcement des capacités
	Indicateur 2 : Taux de responsable et acteurs majeurs formés et outillés	Comptes rendus Rapports d'activités	Mobilisation financière
Renforcement des cadres locaux de concertation de gestion du sous bassin du Kou	Taux de tenue régulière des session des cadres de concertation	Rapport de session Compte rendus Procès-verbaux	Mobilisation financière Leadership des structures déconcentrées et des collectivités territoriales

VIII. PHASE DE MISE EN ŒUVRE

N°	Actions	Période				
		2021	2022	2023	2024	2025
1.	Formuler une vision commune de gestion des ressources en eau et des ressources connexes du sous bassin du Kou					
2.	Elaborer des outils référentiels locaux adaptés aux préoccupations du sous bassin du Kou					
3.	Elaborer les textes règlementaires locaux manquant					
4.	Elaborer les textes juridiques locaux relatifs aux pesticides et autres substances polluantes à incidence importante sur les ressources en eau					
5.	Renforcer la capacité des acteurs majeurs sur leurs rôle et responsabilités dans la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles connexes du sous bassin du Kou					
6.	Formuler un manuel/guide d'intervention des acteurs dans le développement local de la Région des hauts bassins et le Kou					
7.	Améliorer la capacité des cadres de concertation régional et locaux de gestion des ressources en eau et des ressources naturelles associées des hauts bassins et du Kou					
8.	Dynamiser et opérationnaliser les cadres de concertation spécifiques à la gestion des ressources en eau					
9.	Améliorer l'encrage local de l'Agence de l'Eau du Mouhoun					

IX. STRUCTURES RESPONSABLES

N°	ACTIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES
1.	Formuler une vision commune de gestion des ressources en eau et des ressources connexes du sous bassin du Kou	CR Hauts Bassins AEM	DREP- DRIHU -SP CPSA- SP CNDD- SP GIRE-
2.	Elaborer des outils référentiels locaux adaptés aux préoccupations du sous bassin du Kou	CR Hauts Bassins AEM	PACT, FIE, EBA FEM
3.	Elaborer les textes réglementaires locaux manquant	Haut-commissariat Houet	AEM-DGRE-DDIAJ
4.	Elaborer les textes juridiques locaux relatifs aux pesticides et autres substances polluantes à incidence importante sur les ressources en eau	Haut-commissariat Houet	AEM-DGRE-DDIAJ
5.	Renforcer la capacité des acteurs majeurs sur leurs rôle et responsabilités dans la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles connexes du sous bassin du Kou	CR Hauts Bassins AEM	SP-GIRE ; SPCNDD ; SPCPSA
6.	Formuler un manuel/guide d'intervention des acteurs dans le développement local de la Région des hauts bassins et le Kou	CR Hauts Bassins AEM	DREA-DREEVCC
7.	Améliorer la capacité des cadres de concertation régional et locaux de gestion des ressources en eau et des ressources naturelles associées des hauts bassins et du Kou	Gouvernorat DREA	AEM
8.	Dynamiser et opérationnaliser les cadres de concertation spécifiques à la gestion des ressources en eau	Gouvernorat DREA	AEM
9.	Améliorer l'enclage local de l'Agence de l'Eau du Mouhoun	AEM CR Hauts Bassins	SP-GIRE ;

X. COÛT DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE EN MILLION DE FRANC CFA

N°	Actions	Périodes					Total	Contributions attendus		
		2021	2022	2023	2024	2025		Collectivité territoriales	AEM	PTF
1	Formuler une vision commune de gestion des ressources en eau et des ressources connexes du sous bassin du Kou	5	5	5	-	-	15	6	6	3
2	Elaborer des outils référentiels locaux adaptés aux préoccupations du sous bassin du Kou	3	3	4	-	-	10	3	5	2
3	Elaborer les textes règlementaires locaux manquant	2	4	5			11	4	5	2
4	Elaborer les textes juridiques locaux relatifs aux pesticides et autres substances polluantes à incidence importante sur les ressources en eau	3	3	4	-	-	10	3	5	2
5	Renforcer la capacité des acteurs majeurs sur leurs rôle et responsabilités dans la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles connexes du sous bassin du Kou	4	4	4	4	4	20	5	10	5
6	Formuler un manuel/guide d'intervention des acteurs dans le développement local de la Région des hauts bassins et le Kou	5	5	5	-	-	15	6	6	3
7	Améliorer la capacité des cadres de concertation régional et locaux de gestion des ressources en eau et des ressources naturelles associées des hauts bassins et du Kou	3	3	4	-	-	10	3	5	2
8	Dynamiser et opérationnaliser les cadres de concertation spécifiques à la gestion des ressources en eau	4	4	4	4	4	20	3	15	2
9	Améliorer l'encrage local de l'Agence de l'Eau du Mouhoun	2	2	2	2	2	10	-	10	-
TOTAL		31	33	37	10	10	121	33	67	21

XI. L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES

Plusieurs risques peuvent constituer un frein à la bonne mise en œuvre du plan d'actions de gestion des ressources en eau du Kou. Ces risques doivent être minimisés en vue de l'atteinte des objectifs visés. Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des résultats sont : (i) l'instabilité socio-politique et institutionnel ; (ii) l'insécurité ; (iii) les crises économique et financière et (iv) la non adhésion des acteurs.

XI.1. L'instabilité socio-politique et institutionnelle

La dégradation du contexte socio-politique est un risque qui peut compromettre la mise en œuvre du plan d'actions. La stabilité socio-politique est déterminante pour la participation des populations, la confiance des partenaires techniques et financiers et la mobilisation des ressources financières.

La stabilité du cadre institutionnel est d'une importance fondamentale pour une bonne mise en œuvre du plan d'action. Toute évolution défavorable du cadre institutionnel y compris les ressources humaines est susceptible d'entraver la réalisation des objectifs escomptés.

Il est important de créer les conditions de stabilisation du climat socio-politique nationales régionales et locales.

XI.2. L'insécurité

Le pays fait face actuellement à une insécurité grandissante pouvant entraver la mise en œuvre des activités. Ce risque est d'autant plus réel que la mise en œuvre d'une grande partie des activités dans le sous-secteur « Eau et Assainissement » se fait sur le terrain et surtout en milieu rural.

Il convient alors de poursuivre les efforts déjà déployés sur le terrain par les autorités compétentes et d'insuffler la participation des citoyens à l'effort de sécurisation.

XI.3. Les crises socio-économiques et financières

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite des ressources financières importantes. La faible mobilisation des ressources propres par les parties prenantes est un risque imminent.

Il convient de développer des stratégies de financement durable assises sur les capacités de mobilisation des ressources au niveau local et une diversification des sources de financement.

XI.4 La non adhésion des acteurs

La non adhésion des acteurs surtout des populations les plus concernées pourrait constituer un handicap dans la mise en œuvre des activités. Il convient de renforcer les cadres de concertation déjà existants en impliquant davantage toutes les parties prenantes à l'échelle locale.